

THERMOLUDISME

L'expertise est en cours,
la polémique aussi

Le 22 mai, une expertise a été menée au centre thermoludique de Chaudes-Aigues. L'expert mandaté par le TGI d'Aurillac a six mois pour rendre ses conclusions.



Il y a dix ans, le centre thermoludique était inauguré par le ministre Hortefeux, alors dans la sérénité.

Sur place, les acteurs de l'affaire (avocats entreprises, architectes, etc.) ont été entendus dans le cadre de cette affaire qui concerne la malfaçon dans la toiture qui a conduit en septembre à la fermeture du centre thermoludique. Depuis, Stéphane Chaudesaigues, aujourd'hui président de l'association Chaudes-Aigues village développement (CAVD) conteste cette décision : "Avec de la volonté, le centre thermoludique pourrait rouvrir dans les deux mois et le CAVD serait même prêt à faire les travaux, de même que rétribuer un nouvel expert et un bureau d'études pour prouver que rouvrir est possible et dans les deux mois." Et de souligner que "l'expert qui a ordonné la fermeture de la partie thermoludique n'était pas mandaté par le TGI, mais par le cabinet Sylva Conseil, donc par Caleden".

Une question de responsabilités

"Ce n'est pas ainsi que les choses se passent", explique de son côté le président de Caleden, Didier Achalme, pour qui, "un expert est un expert, fut-il mandaté par Caleden... Nous sommes une société qui décide, et la décision finale étant de mon ressort, j'ai décidé de fermer le thermoludisme... Car il est facile de tout faire quand on n'est pas responsable des conséquences. Mais la sécurité n'étant pas assurée, je ne pouvais pas prendre le risque que quelqu'un soit tué".

Quant à des travaux immédiats au centre thermoludique : "Il est impossible de procéder ainsi. Nous devons attendre les conclusions de cette dernière expertise du 22 mai avant d'entamer des travaux. Autrement, toucher à la

structure serait assimilé à dissimuler des preuves... Mais si les conclusions de l'expert sont favorables, bien sûr qu'on engagera les travaux nécessaires... Cependant, Stéphane Chaudesaigues n'en démord pas : "La situation a, dès le début, été mal prise en compte par les responsables de Caleden qui, après une première expertise en 2014, auraient pu déclencher la procédure d'assurance dommage-ouvrage et initier des travaux." Là encore, le vice-président du Conseil départemental n'est pas d'accord : "Il se trouve justement qu'à cette date, l'expert n'a pas considéré qu'il y avait malfaçon. En conséquence, il était impossible à Caleden de faire jouer les assurances..."

Travaux

C'est enfin sur les 5,7 millions d'euros de travaux prévus dans le cadre du Plan thermal et pour transformer les lieux en profondeur, que le président de CAVD s'insurge : "Aucun permis de construire n'a été déposé alors même que les travaux doivent débuter en septembre. En outre, la Région n'en a fléchi qu'un, de ces millions..."

"Le projet n'est en effet pas finalisé, reconnaît là Didier Achalme qui vient de tenir une réunion à Lyon avec les architectes et qui assure : "Le projet avance et sera défini en fonction des aléas que nous avons rencontrés, sachant que septembre n'était pas une date ferme."

Un contexte dans lequel Stéphane Chaudesaigues souligne que la fermeture du thermoludisme "c'est 46 000 entrées de moins avec un impact fort sur l'économie", mais il note un point positif : "Dans le dossier Caleden, Bruno Faure, président

du Conseil départemental, a mandaté son directeur général des services Jean-Claude Etienne. Il nous a informés que le Conseil départemental envisageait des travaux : la toiture du thermoludisme et une entrée privée pour la Résidence du Par." Car l'affaire dans l'affaire, c'est aussi les copropriétaires qui habitent la résidence du Par et qui pâtissent de la situation. L'entrée principale du centre thermoludique est aussi l'entrée de leur immeuble... "Dans ces conditions, impossible de louer, voire même d'y habiter durant un temps. Certains m'ont assuré vouloir tout faire pour casser la vente et récupérer leur capital...", affirme Stéphane Chaudesaigues.

C. FOURNIER

PAYS D'ART
ET D'HISTOIREANIMATION "LA CLÉ DES
CHAMPS" CE MERCREDI

Le temps d'un après-midi, devenez des "botanistes" amateurs, et reconnaissez, les yeux plantés au sol, les espèces d'une prairie naturelle en Margeride, sous la conduite de Sylvie Jouve, agricultrice. Rendez-vous ce mercredi 29 mai à 15 heures en famille à la ferme de Pierre Allègre, à Loubarresse, pour cette animation du Pays d'art et d'histoire. Prévoir des chaussures adaptées. Gratuit.

Renseignements au 04 71 23 43 32. En partenariat avec les services Environnement du Sytec et de Saint-Flour communauté.



CINÉMA : à l'affiche cette semaine

Du mercredi 29 mai au mardi 4 juin

- "Les oiseaux de passage" : (2 h 05). À Saint-Flour, mercredi 20 h 30 ; vendredi 18 h.
- "Godzilla II roi des monstres" : (2 h 12). À Saint-Flour, mercredi 14 h, 17 h, 20 h 30 ; jeudi 20 h 30 ; vendredi, samedi 18 h, 21 h ; dimanche 17 h ; mardi 20 h 30.
- "El reino" : (2 h 11). À Saint-Flour, jeudi, dimanche 20 h 30 ; vendredi 21 h.
- "Les crevettes pailletées" : (1 h 40). À Saint-Flour, mercredi 14 h ; samedi 21 h ; dimanche 17 h ; mardi 20 h 30. À Murat, mercredi, vendredi 18 h ; samedi 21 h.
- "Ariol prend l'avion" : (47 mn). À Saint-Flour, mercredi 16 h ; samedi 17 h.
- "90's" : (1 h 25). À Saint-Flour, mercredi 17 h ; samedi 18 h ; dimanche 20 h 30.
- "After : chapitre 1" : (1 h 46). À Chaudes-Aigues, vendredi, samedi 21 h ; dimanche 16 h.
- "La lutte des classes" : (1 h 46). À Chaudes-Aigues, lundi 20 h 30.
- "Pokémon : détective Pikachu" : (1 h 44). À Murat, mercredi, jeudi 15 h ; dimanche 17 h.
- "Hellboy" : (2 h 01). À Murat, mercredi 20 h 30 ; vendredi 21 h.
- "Le chant de la forêt" : (1 h 54). En VOST, Murat, jeudi, dimanche 20 h 30.
- Ciné-débat : "K2 et les porteurs invisibles" : (55 mn). À Murat, mardi 20 h 30.

COLTINES

Portes ouvertes au
musée de l'agriculture

Ils étaient là pour la 21^e édition des portes ouvertes au musée le mercredi 8 mai : les artisans et créateurs, les écrivains, les musiciens et... la pluie aussi ! Mais que de monde et d'ambiance dans les salles de la piscine et du musée où les outils, machines et objets vibraient au son des cabrettes, accordéons, vielles et violons.

Le musée est ouvert tous les jours de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, le dimanche de 14 heures à 17 h 30. Les visites sont guidées et commentées. Toutes les salles sont accessibles aux personnes en fauteuil.

Tél : 04 71 73 27 30 / musee@coltines.com / www.coltines.com

SAINT-FOUR

FOIRE DU 2 JUIN

La foire du dimanche 2 juin se tiendra cours Spy des Ternes et allées Pompidou. Au programme : 28 expossants (automobiles, machines agricoles, motoculture,...) et 180 commerçants (vêtements, chaussures, objets de décoration,...). 22 h 30 : feu d'artifice offert par les forains.

NAISSANCES

- Le 5 mai, d'Ulysse, au foyer de Christophe Poirié et d'Aurore Gilet, domiciliés à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère).
- Le 7 mai, de Liham, au foyer de Clément Bourgeois et de Camélia Trad, domiciliés à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère).
- Le 8 mai, de Samuel, au foyer d'Alexandre Roche et d'Audrey Verdier, domiciliés à Saint-Flour.
- D'Alice, au foyer de Damien Mion et de Marion Vidal, domiciliés à Tiviers.
- Le 11 mai, de Baptiste, de Benoît Chapoul et d'Émilie Rousset, domiciliés à Talizat.
- Le 14 mai, de Mani, au foyer de Gérard Denizon et de Marion Moussy, domiciliés à Riom-ès-Montagnes.
- Le 17 mai, de Maël, au foyer de Niels Arbey et de Pauline Buendia, domiciliés à Saint-Flour (Cantal).

DÉCÈS

- Le 13 mai, de Raymonde Lacombe, veuve Saint-Chély, 90 ans, domiciliée à Chaudes-Aigues.
- Le 14 mai, de Marius Sivadier, 80 ans, domicilié à Saint-Martin-sous-Vigouroux.